

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE TRANSPORTS CANADA

aux recommandations formulées dans le Rapport 4, La surveillance de la sécurité des véhicules automobiles, des Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
4.35	Transports Canada devrait publier régulièrement des comptes rendus sur l'état d'avancement de ses plans en matière de réglementation.	Recommandation acceptée. Les renseignements de Transports Canada sur les modifications réglementaires prévues en matière de sécurité automobile, y compris l'état de la situation et les avis sur le moment où le Ministère sera prêt à demander de la rétroaction visant l'élaboration d'ébauches de règlements, ainsi que les coordonnées seront publiés. La liste sera mise à jour tous les six mois.	Un rapport de situation concernant les initiatives réglementaires sur la sécurité des véhicules automobiles sera publié sur le site Web du Ministère et mis à jour tous les six mois.	Avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction générale de la Sécurité des véhicules automobiles de Transports Canada travaille à l'élaboration d'un site Web pour informer le public au sujet de son plan réglementaire de trois ans sur la sécurité des véhicules automobiles. • Des renseignements sur les mesures prises à l'égard de la sécurité des véhicules automobiles seront affichés pour la première fois sur le site Web du Ministère en avril 2017. • Le site Web sera ensuite mis à jour tous les six mois. 	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	
4.36	Transports Canada devrait : <ul style="list-style-type: none"> • annoncer publiquement son intention de préparer ou d'actualiser des règlements et solliciter des commentaires sur la faisabilité technique et d'autres considérations dans un délai raisonnable; • demander l'avis d'experts concernés, notamment des représentants de l'industrie de l'assurance, des 	Recommandation acceptée. Transports Canada pourra : <ul style="list-style-type: none"> • pour la liste élargie des modifications réglementaires (voir la recommandation au paragraphe 4.35), solliciter spécifiquement les commentaires; • chercher activement à obtenir les commentaires des intervenants experts; • publier un sommaire des commentaires reçus des intervenants au cours de la période de consultation préalable. 	Un vaste processus de consultation normalisé visant à solliciter, en temps opportun, les commentaires d'intervenants experts au sujet des initiatives réglementaires touchant la sécurité des véhicules automobiles.	Septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • En plus de fournir des renseignements sur les modifications réglementaires, le site Web de Transports Canada, qui sera créé d'ici avril 2017 dans le cadre du plan réglementaire de trois ans sur la sécurité des véhicules automobiles, permettra de solliciter de manière informelle l'avis d'experts et de membres du public au sujet de ces modifications. • D'ici septembre 2017, le Ministère mettra en œuvre un processus officiel visant à publier un sommaire des commentaires reçus dans les cadres des consultations préalables. Cette étape vise également les mesures réglementaires publiées après la fin septembre 2017. 	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
	associations médicales et des forces policières; <ul style="list-style-type: none"> • rendre public un résumé de tous les commentaires des parties prenantes, y compris les éléments techniques et autres considérations, dans un délai raisonnable. 						
4.44	Lorsqu'il élabore ou modifie des normes de sécurité, Transports Canada devrait : <ul style="list-style-type: none"> • évaluer si ses données sur les collisions et les blessures peuvent étayer adéquatement des décisions fondées sur des éléments probants compte tenu de leur qualité, de leur fiabilité et de leur pertinence; • prendre des mesures appropriées, y compris la collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres parties prenantes, afin d'améliorer la qualité et l'étendue des données nécessaires pour éclairer les décisions. 	Recommandation acceptée. Transports Canada évaluera le caractère adéquat des données sur les collisions et les blessures et travaillera avec les intervenants, les provinces et les territoires à qui appartiennent les données sur les collisions et les blessures (et qui les fournissent) à l'élaboration d'un plan d'action pour en améliorer la qualité.	Un plan d'action pour améliorer la qualité des données sur les collisions et les blessures.	Juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Transports Canada procède à une évaluation environnementale des sources de données existantes en ce qui a trait aux besoins afin de déceler les lacunes potentielles; doit être achevée d'ici novembre 2017. • Le Ministère examinera des possibilités pour corriger les lacunes à court et à long terme; doit être achevé d'ici février 2018. • Il travaillera de concert avec le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCMTA), de même que les provinces et les territoires à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre; doit être achevé d'ici juin 2018.* <p>* Le moment choisi et la portée dépendront du (CCATM), ainsi que des provinces et territoires.</p>	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
4.50	Transports Canada devrait communiquer clairement la façon dont il a utilisé les éléments probants et la recherche scientifique pour guider l'élaboration ou la modification de normes de sécurité automobile.	Recommandation acceptée. Transports Canada fournira de l'information sur la manière dont il se sert des preuves et des données scientifiques pour élaborer des normes.	Un nouveau processus réglementaire permettant de fournir de l'information sur la manière dont les éléments probants et la recherche scientifique serviront à guider l'élaboration et la modification des normes de sécurité automobile.	Janvier 2017-terminé	Transports Canada a établi un processus en bonne et due forme selon lequel les agents de réglementation en matière de sécurité automobile doivent examiner les preuves et données de recherche pertinentes relativement aux mesures réglementaires dont ils sont responsables. Dans le cadre de ce processus, les renseignements pertinents découlant de l'examen des preuves et de la recherche seront dorénavant présentés dans le résumé de l'étude d'impact de la réglementation.	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	
4.63	Transports Canada devrait élaborer un plan opérationnel à long terme pour la Direction générale de la sécurité des véhicules automobiles. Ce plan devrait définir les activités prévues, le budget et le niveau d'effort nécessaire pour remplir son mandat.	Recommandation acceptée. Transports Canada examinera les liens entre la planification ministérielle, les activités de recherche et de réglementation, pour mettre à jour le processus de planification à long terme. La Direction générale de la sécurité des véhicules automobiles aura un plan pluriannuel relatif à la sécurité automobile.	Un plan opérationnel à long terme pour la Direction générale de la Sécurité des véhicules automobiles, notamment les activités prévues, le budget et le niveau d'effort nécessaire pour remplir son mandat.	Octobre 2017	Afin d'établir une stratégie de planification pluriannuelle, Transports Canada entreprendra les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Évaluer les processus de recherche et de planification réglementaire pour clarifier les liens entre ces processus et aussi avec le processus de planification. (juin 2017) Examiner les priorités concernant l'orientation du programme de sécurité des véhicules automobiles. (août 2017) Mettre à jour le plan opérationnel pour tenir compte du cycle de planification de trois ans. (octobre 2017) 	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	
4.91	Transports Canada devrait demander aux constructeurs automobiles de lui fournir de l'information sur leurs enquêtes internes en cours concernant des problèmes critiques liés à la sécurité de leurs véhicules.	Recommandation acceptée. En application du projet de loi C-62, Loi sur les automobiles plus sécuritaires pour les Canadiens (déposé au Parlement en juin 2015) et du projet de loi S-2, Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens (présenté au Parlement en mai 2016), de nouveaux pouvoirs sont proposés qui exigeraient des entreprises qui vendent ou construisent des véhicules au Canada qu'elles obtiennent, maintiennent et envoient au ministre	Une loi qui prévoit une nouvelle disposition selon laquelle les constructeurs seraient tenus de fournir de l'information sur leurs enquêtes internes concernant des	Début du processus réglementaire trois mois suivant l'adoption du projet de loi.	<ul style="list-style-type: none"> En mai 2016, en vertu du projet de loi S-2, Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens, Transports Canada a proposé de nouveaux pouvoirs qui exigeraient des constructeurs et importateurs de véhicules qu'ils tiennent et fassent part des dossiers qui faciliteraient l'identification des défauts liés à la sécurité. 	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
		des dossiers qui faciliteraient l'identification et l'analyse des défauts liés à la sécurité. Si les pouvoirs proposés étaient adoptés, un règlement sera élaboré pour permettre la mise en œuvre de la loi nouvellement adoptée.	problèmes critiques liés à la sécurité de leurs véhicules.		<ul style="list-style-type: none"> Si le projet de loi est adopté, les travaux visant à établir la portée des changements réglementaires débuteront dans les trois mois suivant l'adoption du projet de loi. 		
4.94	Transports Canada devrait demander aux constructeurs automobiles de l'information sur leurs processus internes servant à cerner et à signaler les défauts liés à la sécurité.	Recommandation acceptée. Transports Canada demandera que les principaux constructeurs de véhicules fournissent des renseignements sur leurs sources de données et les processus internes pour cerner et rapporter des défauts liés à la sécurité.	Un processus visant à appuyer l'ajout d'une nouvelle disposition à la Loi afin d'obliger les grands constructeurs automobiles à fournir de l'information sur leurs sources de données et leurs processus internes pour cerner et signaler les défauts liés à la sécurité.	Janvier 2017-terminé	À la fin de janvier 2017, les représentants de Transports Canada ont demandé par écrit aux grands constructeurs automobiles de leur fournir de l'information sur les processus internes pour cerner et signaler les défauts liés à la sécurité.	Laureen Kinney, Sous-ministre adjoint de la Sécurité et sûreté 613-990-3838	